

Huit intervenants du Jura et du Jura bernois, de tous les horizons, discutent de la médiation

Option médiation tisse sa toile, réfléchit et passe à l'action

Mathieu Grégoire-Racicot

Tisser un réseau de contacts relève d'un art encore méconnu, la médiation aussi. L'association Option médiation a donc tenu mercredi dernier à la Salle des sociétés de Moutier, juste après son assemblée constitutive, une table ronde sur les deux sujets.

Les huit intervenants issus de divers horizons ont partagé leur expérience de médiation, tenté de définir comment travailler en réseau et cerné les limites de cette technique de résolution de conflits. Extraits de la discussion en quelques thèmes.

Le travail en réseau. – Qu'est-ce qu'un réseau et quelle est son utilité? «Option Médiation s'est créée de cette manière, explique Marie Oberli, co-présidente de la toute nouvelle association. Après notre première soirée d'information, nous avons formé un *noyau dur*, c'est-à-dire des gens de compétences différentes et intéressés par la médiation. A leur tour, ils ont contacté les personnes de leurs milieux de travail, c'est de cette manière que la toile s'est gentiment tissée.»

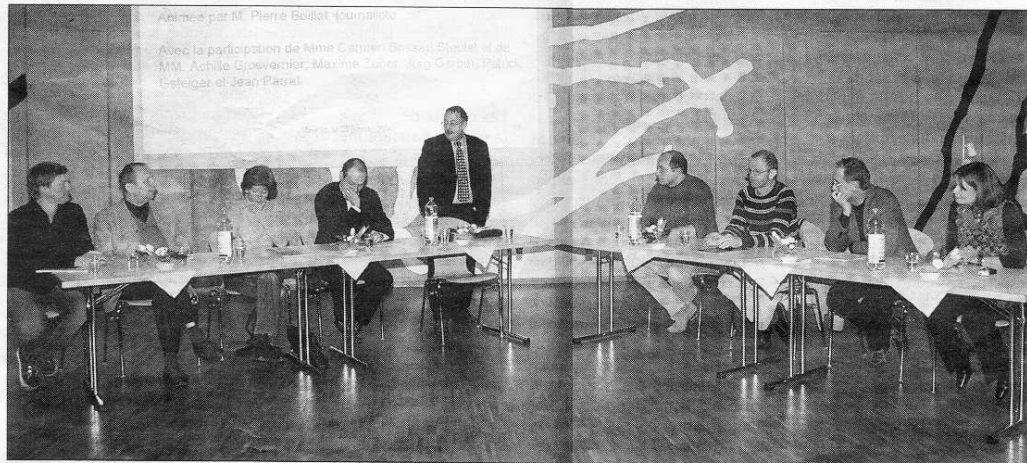
Pour Patrick Steiger, maire de Perrefitte, l'absence d'assistant social dans son village l'oblige souvent à jouer les médiateurs. Quant à Yves Schaub, conseiller commu-

nal de Moutier, lui aussi se retrouve à arbitrer des conflits entre voisins: «Le réseau, c'est établir des liens avec des médiateurs sur qui l'on peut compter lorsqu'il y a une urgence», disent-ils en substance.

A la différence d'une association, le réseau doit être entretenu par des contacts, des échanges, comme l'explique Achille Grosvernier, président du Groupement romand Pro Médiation: «Un réseau ne se maintient que parce que les gens se rencontrent et échangent de l'information. Lorsque l'on n'échange plus d'informations, on s'éloigne et le réseau se défait. Réseau et médiation sont, en ce sens, intimement liés.»

La déontologie. – Comme Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, Jürg Gerber, ancien secrétaire général du Syndicat des enseignants du Jura bernois, avoue avoir fait de la médiation à son insu, soulignant l'importance de la neutralité. «Confronté à toutes sortes de conflit, je me suis aperçu que je devais dire à mes membres: *Je ne peux pas vous aider si je me fais votre avocat. Je dois être le plus neutre possible pour résoudre cette affaire.*»

Pour Jean Parrat, président du Syndicat des services publics Jura (SSP-Jura), il ne fait aucun doute



De gauche à droite, Jacques Kottelat, coprésident d'Option médiation, Jürg Gerber, député au Conseil régional du Jura bernois, Carmen Bossart Steulet, juge jurassienne, Patrick Gsteiger, maire de Perrefitte, le journaliste Pierre Boillat (debout) qui animait la discussion, Yves Schaub, conseiller municipal de Moutier, Jean Parrat, président du syndicat SSP-Jura, Achille Grosvernier président du Groupement romand Pro Médiation, et Marie Oberli, coprésidente d'Option médiation.

PHOTO DANIELLE LUDWIG

que la médiation sans code de conduite peut envenimer les choses. «J'ai vu trop de chefs demander une médiation puis laisser aller les choses, sans vérifier si la médiation avait fonctionné. La médiation a des défauts, surtout si l'on n'a pas de code de déontologie ou de formation.»

Le comité d'Option médiation rédigera un code de déontologie ces prochains mois.

Formation et sensibilisation. – Chacun des intervenants s'est entendu sur le fait que formation et sensibilisation du public sont deux aspects importants de la mission d'Option médiation. Carmen Bossart Steulet, juge et présidente du Groupe confiance de l'administration jurassienne, relève:

«Dans notre groupe, nous sommes chargés de suivre les affaires de harcèlement psychologique et sexuel au sein de l'administration. Or, nous ne sommes pas suffisamment formés à la médiation, l'un des premiers moyens à utiliser pour résoudre les conflits. Option médiation, dans ce sens, répond à un de nos besoins.»

Pour Patrick Gsteiger, on ne peut pas demander à chaque maire de se former à la médiation.

«Mais on peut faire de la sensibilisation et enseigner le réflexe de faire appel à des professionnels.»

Les limites de la médiation. – L'intervention rapide des médiateurs et la volonté des parties en conflit d'en venir à un compromis sont essentielles. Peut-on, doit-on tout régler par la médiation? «J'ai bien peur que la médiation serve parfois d'alibi à des employeurs, dit Jean Parrat. Ils n'ont pas la volonté de prendre les moyens prescrits par la loi pour faire cesser une situation douloureuse pour ses employés.»

«La médiation ne se substitue pas aux décisions des chefs, répond Achille Grosvernier. Il arrive qu'une partie soit extrêmement arrogante, qu'elle ne soit là que pour gagner. Le médiateur doit s'en rendre compte, ne pas cacher le problème et accepter l'échec. Mais des médiateurs peuvent intervenir dans des conflits apparemment cristallisés et trouver des solutions qui satisfassent tout le monde.»

→ www.optionmediation.ch

• Pour joindre l'association et trouver un médiateur, on peut appeler au ☎ 079 280 03 42 ou au ☎ 079 637 33 28.

Concrètement, comment se déroule la médiation?

Appeler un médiateur

■ Lorsqu'un conflit se déclare, l'une des parties ou alors un tiers – ce qui est souvent le cas dans les entreprises – prend contact avec un médiateur. «Nous ne demandons à ce moment que quelques éléments de contexte», explique Marie Oberli, coprésidente d'Option médiation.

L'adhésion

■ Si les deux parties sont d'accord, elles rencontrent chacune le médiateur dans des entretiens individuels. «L'idée à cette étape-ci est de

s'imprégner de la position de chacune des parties avant d'entamer la médiation proprement dite», ajoute Marie Oberli.

Discuter de bonne foi

■ Le médiateur ouvre la séance en s'assurant de l'adhésion de chacun des participants. Dans la discussion où le médiateur joue le rôle «d'arbitre», il s'assure que les participants identifient le problème et expriment leurs besoins. Dans l'idéal, ces derniers s'entendent pour que la solution qu'ils trouveront

au terme de leur médiation fasse l'objet d'un accord écrit. Tout repose donc sur la bonne foi des interlocuteurs et de leur volonté de discuter des vrais problèmes.

Solution commune

■ «L'objectif est que chacun exprime ses besoins, dit-elle. Ensuite, le médiateur amène les parties à créer, inventer une solution qui soit acceptable par l'un et l'autre. Le médiateur lui-même ne propose pas de solutions.»

Mise en application

■ Au terme d'une ou plusieurs séances, la solution trouvée par les parties est mise par écrit. «Le médiateur s'assure que la solution soit très pratique, très précise en évitant les déclarations d'intention grandiloquentes, de manière, à ce que rien ne soit mal interprété», commente Marie Oberli. Tout au long du processus, le médiateur s'engage à se montrer neutre et impartial. Il promet aussi la plus totale confidentialité aux deux parties. (mgr)

Le comité d'Option médiation

Une bonne cinquantaine de personnes du Jura et du Jura bernois ont fondé l'association Option médiation mercredi soir dernier à la salle des sociétés de Moutier. Option médiation s'est aussi trouvée un parrain dans le grand sage Joseph Voyame.

Après des modifications mineures aux statuts proposés, le comité a été désigné par l'assemblée. Jacques Kottelat de Delémont et Marie Oberli de Saignelégier, à l'origine du projet, présideront le comité composé de Cédric Cha-

patte du Bémont, de Gaston Sommer de Moutier, de Patrick Gsteiger de Perrefitte, d'Irène Odiet de Courtételle et de Dona Bouabacha de Perrefitte.

Un certain nombre de tâches ont été assignées au comité nouvellement désigné. Ce dernier devra trouver les moyens de financement de l'association, mettre au point un annuaire des médiateurs du Jura et du Jura bernois, rédiger un code de déontologie ainsi qu'organiser des conférences et des cours de sensibilisation. (mgr)